



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 80360

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, afin d'assurer la connaissance nécessaire à la prévention de la maladie, il ne serait pas nécessaire d'organiser une conférence de consensus ou une audition publique sur les risques associés aux pratiques sexuelles. En effet, selon le Conseil national du sida, l'imprécision des discours sur les risques a été source de tensions et d'incompréhensions parfois fortes entre les associations. Une meilleure connaissance des risques associés aux différentes pratiques et des risques potentiels liés à la re-contamination semble être nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80360

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11228